

195 CHAPAYS

Société par actions simplifiée, au capital de 10.000,00 euros
Siège social : 29 rue de Turenne - 38000 GRENOBLE
R.C.S de GRENOBLE 831 779 319

PROCES-VERBAL DES DECISIONS ORDINAIRES DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE EN DATE DU 30 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE,
ET LE 30 OCTOBRE,
A 17 H 30,

La société 195 CHAPAYS, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège est situé 29 rue de Turenne à GRENOBLE (38000), immatriculée au R.C.S de GRENOBLE sous le numéro 831 779 319, représentée par la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT (RCS de GRENOBLE 401 818 695, 78 rue du Champ du Grenadier Autrans 38112 AUTRANS-MEAUDRE-EN-VERCORS), agissant en sa qualité de Président, elle-même représentée par Madame Isabelle THOMAS, Gérant.

Après avoir exposé que :

La société IMMOBILIERE DU ROND POINT, Président de la société, a établi et arrêté les comptes annuels : bilan, compte de résultat et annexe, de l'exercice clos le 30 septembre 2023, le rapport spécial et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'unique actionnaire constate que les documents indiqués ci-après ont été tenus à sa disposition conformément aux dispositions légales applicables ainsi qu'aux statuts de la société :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, arrêtés par le Président,
- Le rapport de gestion et le rapport spécial du Président,
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

Le Commissaire aux comptes a été dûment convoqué, le 15 octobre 2024.

Ce dernier a transmis son Rapport, et est absent ce jour, ayant été dûment excusé.

L'actionnaire unique reconnaît expressément avoir pu prendre pleine et entière connaissance, en temps utile, de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement aux décisions qui suivent.

L'actionnaire unique a pris les décisions ci-après relatives aux points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 et quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé ;
- Affectation du résultat ;
- Constatation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Non renouvellement du Commissaire aux comptes,
- Pouvoirs.

* * *

Première décision : Approbation des comptes annuels

L'actionnaire unique, après avoir pris connaissance du Rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2023 ainsi que du Rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte (déficit) de (7.397,89) €.

L'actionnaire unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le Rapport de gestion.

En conséquence, il donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat au cours dudit exercice.

En outre, l'actionnaire unique constate conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Deuxième décision : Affectation des résultats

L'actionnaire unique décide d'approuver l'affectation de la perte (déficit) de l'exercice clos le 30 septembre 2023, à hauteur de (7.397,89) Euros, comme suit :

- Au compte « *Report à nouveau* », déficitaire, à hauteur de (7.397,89) euros, soit (7.397,89) €

En outre, conformément à l'article 243 bis du CG.I, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices, puisqu'il s'agit du premier exercice.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Troisième décision : Constatation des conventions réglementées

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'actionnaire unique prend acte des conventions conclues pendant l'exercice écoulé entre la société et le Président, directement ou par personne interposée.

Ces conventions sont les suivantes :

- la Présidence, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT, de la société n'a perçu au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023 aucune rémunération.

Par ailleurs, la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT est titulaire d'un compte courant d'actionnaire au sein de la société :

- le compte courant d'associé de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT fait ressortir un solde à hauteur de 1.007.050,23 euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2023.

Le compte courant d'actionnaire de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT n'a pas donné lieu à rémunération, mais à intérêts s'élevant à la somme de 84.353,23 Euros à la clôture de l'exercice au 30 septembre 2022.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Quatrième décision : Non renouvellement du Commissaire aux comptes

L'actionnaire unique constate que le mandat de Commissaire aux comptes de la SARL RMC, représentée par Madame Emilie GIRAUD, est venu à expiration.

L'actionnaire unique constate également que la société 195 CHAPAYS n'a pas d'obligation légale ou réglementaire de désigner un Commissaire aux comptes, notamment en application de l'article L227-9-1 du Code du commerce, puisqu'elle ne dépasse pas, à la clôture d'un exercice social, deux des seuils suivants, fixés par décret : le total de leur bilan, le montant de leur chiffre d'affaires hors taxe ou le nombre moyen de leurs salariés au cours de l'exercice.

En conséquence, l'actionnaire unique prend acte de l'absence d'obligation de désignation ou de renouvellement d'un Commissaire aux comptes en remplacement de la SARL RMC, et décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux comptes.


Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

Cinquième décision : Pouvoirs

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes les formalités prescrites par la loi relativement à l'une ou plusieurs des décisions adoptées aux termes du présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée par l'actionnaire unique.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre des décisions de la société.

<i>Identité</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>
<p>IMMOBILIERE DU ROND POINT SARL</p> <p><i>Ayant pour Gérante Madame Isabelle THOMAS</i></p>	<p>Président et actionnaire unique</p>	<p><i>Madame Isabelle THOMAS en qualité de Gérante de la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT</i></p> 



RMC

195 CHAPAYS

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 10 000 €

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice relatif à l'exercice clos le 30/09/2023

Copie certifiée conforme

La Présidente
SARL IMMOBILIÈRE DU ROND POINT
Pour la SARL IMMOBILIÈRE
DU ROND POINT

Mme Isabelle THOMAS

Gérante



195 CHAPAYS

SASU au capital de 10 000 €
Siège social : 29 Rue de Turenne
38000 GRENOBLE

831 779 319 RCS GRENOBLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2023

A l'Associée Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU 195 CHAPAYS relatifs à l'exercice clos le 30/09/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L.123-16-1 du Code de Commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SASU à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



RMC

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Seyssinet-Pariset,

Signé par Emilie Giraud
Le 24/10/24

ID: tx_aL7QnD4lv4MO



Le Commissaire aux comptes
SARL RMC, représentée par
Mme Emilie GIRAUD

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	493 942		493 942	1 489 656
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)					
Créances clients et comptes rattachés					
Autres créances	89 054		89 054	93 956	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	484 512		484 512	715 549	
Charges constatées d'avance				685	
TOTAL (III)		1 067 508		1 067 508	2 299 845
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 067 508		1 067 508	2 299 845

(1) dont droit au bail
 (2) dont immobilisations financières à moins d'un an
 (3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/09/2023	30/09/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	10 000	10 000
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(6 709)	(94 834)
	Résultat de l'exercice	(7 398)	88 125
Subventions d'investissement Provisions réglementées			
Total des capitaux propres	(4 107)	3 291	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 007 050	1 938 919
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 045	122 266
Dettes fiscales et sociales	6 519	55 370	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		180 000	
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes	1 071 614	2 296 554	
Ecart de conversion passif			
TOTAL PASSIF	1 067 508	2 299 845	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(7 397,89)	88 125,46	
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 071 614	2 296 554	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		30/09/2023	30/09/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	1 179 250		1 179 250	1 167 500
	Production vendue (Services et Travaux)	8 790		8 790	
	Montant net du chiffre d'affaires	1 188 040		1 188 040	1 167 500
	Production stockée			(995 714)	(664 156)
	Production immobilisée				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1	1
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			192 328	503 345
	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			75 750	315 766
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			35 793	62 562
	Impôts, taxes et versements assimilés			3 498	3 166
Salaires et traitements					
Charges sociales du personnel					
Cotisations personnelles de l'exploitant					
Dotations aux amortissements :					
- sur immobilisations					
- charges d'exploitation à répartir					
Dotations aux dépréciations :					
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges				1	
Total des charges d'exploitation (2)			115 041	381 495	
RESULTAT D'EXPLOITATION				77 286	121 849

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		30/09/2023	30/09/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		77 286	121 849
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	84 353	33 940
	Total des charges financières	84 353	33 940
RESULTAT FINANCIER		(84 353)	(33 940)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(7 067)	87 909
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	507	216
	Total des produits exceptionnels	507	216
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	838	
	Total des charges exceptionnelles	838	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(331)	216
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		192 835	503 561
TOTAL DES CHARGES		200 233	415 435
RESULTAT DE L'EXERCICE		(7 398)	88 125
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

Nom de l'entreprise : SAS 195 CHAPAYS

Adresse de l'entreprise : 29 RUE DE TURENNE

38000 GRENOBLE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 8 3 1 7 7 9 3 1 9 0 0 0 1 9

Néant *

				Exercice N, clos le, 30092023		N-1 30092022		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
						Net 4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement*	CX	CO				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AC				
		Constructions	AP	AC				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU				
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
			Autres participations	CU	CV			
			Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE					
Prêts	BF		BG					
Autres immobilisations financières *	BH	BI						
TOTAL (II)		BJ	BK					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	493 942	BO	493 942	1 489 656	
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY			
		Autres créances (3)	BZ	89 054	CA	89 054	93 956	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF		484 512	CG	484 512	715 549		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI		685		
	TOTAL (III)	CJ	1 067 508	CK	1 067 508	2 299 845		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 067 508	IA	1 067 508	2 299 845		

Copie certifiée conforme

La Présidente
SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT

Par la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT

Mme Isabelle THOMAS

Gérante


Renvois : (1) Dont droit au bail: _____ (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: _____ (3) Part à plus d'un an: _____

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations: _____ Stocks: _____ Créances: _____

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 195 CHAPAYS		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK <input type="checkbox"/>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 <input type="checkbox"/>)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ <input type="checkbox"/>)	DG		
	Report à nouveau	DH	(6 709)	(94 834)
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(7 398)	88 125
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(4 107)	3 291
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI <input type="checkbox"/>)	DV	1 007 050	1 938 919
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 045	122 266
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 519	55 370
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		180 000
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	1 071 614	2 296 554
	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	1 067 508	2 299 845
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 071 614	2 296 554	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS 195 CHAPAYS								Néant <input type="checkbox"/>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens}^* \\ \text{services}^* \end{array} \right.$	FD	1 179 250	FE		FF	1 179 250	1 167 500	
		FG	8 790	FH		FI	8 790		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 188 040	FK		FL	1 188 040	1 167 500	
	Production stockée *					FM	(995 714)	(664 156)	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	192 328	503 345
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	75 750	315 766	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	35 793	62 562	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 498	3 166	
	Salaires et traitements *					FY			
	Charges sociales (10)					FZ			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements}^* \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA		
							GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC			
Autres charges (12)					GD		1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	115 041	381 495	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	77 286	121 849	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	84 353	33 940	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	84 353	33 940	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(84 353)	(33 940)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(7 067)	87 909	

Désignation de l'entreprise SAS 195 CHAPAYS		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 507	216
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 507	216
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 838	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 838	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (331)	216
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 192 835	503 561
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 200 233	415 435
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN (7 398)	88 125
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	IP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9			
dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Solde de compte MONIN ELEC RG non réclamé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	838	507	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Copie certifiée conforme

SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT

Dont la SARL IMMOBILIERE DU ROND POINT

Mme Isabelle THOMAS

Gérant

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.